

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Le vingt-cinq février deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 18 février 2016 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BASSE Corinne, BARGHOUT Christine, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, GONZALEZ Sandra, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. Serge PASCANET à Mme Sandra DE SOUSA
M. David ARNAUD à M. Jean-Pierre HEBRARD
M. Hugues QUANTIN à M. Michel CHABRIER

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- GRDF : redevance provisoire d'occupation du domaine public « ROPDP »

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Indemnités des Elus
- Programmation Fonds Intervention Communal (FIC) 2016 - 2017 - 2018
- Ouvertures de crédits
- Modification de la régie (mairie)
- Intervenant TAPS
- Bien sans maître : parcelle AI 104 à Epinet
- Encaissement d'un chèque suite à sinistre
- Questions diverses

7- INDEMNITES DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123.20 et suivants,

Vu la loi n°2015.366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leurs mandats,

M. le Maire expose :

Jusqu'au 31 décembre 2015, M. le Maire percevait une indemnité à un indice inférieur au taux maximal.

La loi n°2015.366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leurs mandats pour les communes de 1000 habitants à 3499 habitants fixe à titre automatique l'indemnité maximale du Maire à 43 % de l'indice brut 1015.

Toutefois, il y a lieu de délibérer afin de fixer l'indemnité soit au taux maximal soit à un taux inférieur

Sachant que les maires des communes de 500 à 999 habitants, tranche inférieure à Saint-Beauzire bénéficient à titre automatique et non révisable des indemnités de fonctions à hauteur de 31 % de l'indice brut 2015. M. DAUZAT 1^{er} adjoint propose que les indemnités du Maire soit au moins égales à celles-ci.

Cette proposition est mise aux voix et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire à 31 % de l'indice brut 1015 avec effet au 1er mars 2016,
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 11.32 % de l'indice brut 1015 à compter du 1er mars 2016,

VOTE : Abstentions 4 : Mmes GARCIA et De SOUSSA et Messieurs PASCANET et HEBRARD.

M. FOURNIER ne désire ne pas prendre part au vote.

Pour : 14

8- PROGRAMMATION DU FIC 2016 - 2017 - 2018

Dans le cadre des programmations des services du Conseil Départemental du Puy de Dôme en matière de subvention, au niveau du Fonds d'Intervention Communal, il convient de déposer une demande concernant les projets envisagés sur les années 2016, 2017 et 2018.

Monsieur le Maire expose et propose que soit retenu :

Pour l'année 2016 :

Point rencontre Jeunes	122 350.00 € HT
Eglise Presbytère	21 431.00 € HT
WC Public	19 597.00 € HT

Et de prévoir pour l'année 2017 :

Amélioration des équipements scolaires	50 000.00 € HT
Enfouissement réseaux France Télécom	50 000.00 € HT

Pour l'année 2018 :

Equipements informatiques, culturels et sportifs des écoles	50 000.00 € HT
---	----------------

Sur la base de ce programme, une demande de subvention à hauteur de 25 % sera déposée auprès de services du Conseil Départemental à laquelle s'appliquera un coefficient correcteur dit de solidarité de 0.77.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de valider le programme proposé dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la poursuite des équipements communaux, la municipalité a décidé la création d'un point de rencontre jeune avec bloc sanitaire à proximité de la mairie et du city stade ainsi que la création d'un wc public à proximité de la place de l'Eglise et des parkings du centre bourg.

D'autre part, suite à la rénovation du presbytère menée par l'OPHIS pour aménager 5 logements sociaux, la rénovation de la partie des bâtiments et l'aménagement des espaces verts revenant à la commune s'est imposée de fait, afin de réaliser un ensemble cohérent et harmonieux

En conséquence, il convient de déposer un dossier de subvention auprès des services du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal au titre de l'année 2016.

Le plan de financement est défini comme suit :

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Point de rencontre « Jeunes »	122 350.00 €	
Eglise-Presbytère	21 431.00 €	
WC public	15 597.00 €	
TOTAL	163 378.00 €	196 053.60 €

Financement	Montant
Conseil Général (FIC) 25 % - 0.77 solidarité	31 449.00 €
DETR 30 % sur Point de rencontre Jeunes	36 705.00 €
Autofinancement	127 899.60€
Total	196 053.60 €

Sur la base de ce programme, une demande de subvention à hauteur de 25 % sera déposée auprès des services du Conseil Départemental, à laquelle s'appliquera un coefficient correcteur dit de solidarité de 0.77.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de valider le programme ainsi que le plan financier proposé dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

9- OUVERTURES DE CREDITS

- ✗ *CHASSAGNE : Tôle pour recouvrir un regard d'arrivée d'eau*

Afin de sécuriser, suite à un léger accident, l'entrée du cimetière, il est nécessaire de faire confectionner une tôle pour recouvrir un regard d'arrivée d'eau.

L'entreprise CHASSAGNE nous a fait parvenir un devis d'un montant de 492 € TTC. Pour engager cet achat avant le vote du budget 2016, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 492.00 € qui sera inscrite au budget 2016.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- ✗ *CHASSAGNE : Barrières pivotantes*

Afin de réaliser la fabrication de deux barrières pivotantes pour réguler l'accès à la plateforme du terrain de tennis et au square des anciens combattants.

L'entreprise CHASSAGNE nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1500 € TTC.

Pour engager ces travaux avant le vote du budget 2016, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 1500 € qui sera inscrite au budget 2016.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

× *EURL FOURNIER : Box à déchets verts (service technique)*

Afin de réaliser un box à déchets verts suite à la résiliation du contrat de la location de la benne, il y a lieu d'engager dès lors les travaux.

Deux entreprises ont répondu à notre sollicitation. M. le Maire propose que soit retenue l'entreprise EURL FOURNIER pour un montant de 7563.30 € TTC.

Pour engager ces travaux avant le vote du budget 2016, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 7 563.30 € qui sera inscrite au budget 2016.

M. CHABRIER demande si ce box sera fermé car problème d'odeurs

Ce box sera situé au fond du stade et sera vidé régulièrement par les services techniques.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

× *CHASSAGNE : Support pour pots de fleur*

Afin de poursuivre le fleurissement de la commune, il est nécessaire de faire confectionner un support métallique pour 4 pots de fleurs.

L'entreprise CHASSAGNE nous a fait parvenir un devis d'un montant de 458.40 € TTC.

Pour engager cet achat avant le vote du budget 2016, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 458.40 € qui sera inscrite au budget 2016.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

10- MODIFICATION DE LA REGIE DE LA MAIRIE

Une animation sur le thème du vin organisée par la municipalité aura lieu le vendredi 11 mars 2016.

Une participation à cette manifestation sera demandée pour un montant de 3 € par participant.

Il convient d'autoriser l'encaissement de ces sommes sur la régie de la Mairie.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

11- INTERVENANT TAPS

Madame Jocelyne MAGNON demeurant 1 impasse des Pins 63200 MOZAC a effectué 20 séances au profit des enfants de l'école publique dans le cadre des activités périscolaires (langage des signes).

Cette personne est intervenue à titre gracieux mais la commune se propose de lui rembourser ses frais kilométriques selon le barème fiscal soit 0.543 €/km pour un véhicule de 5CV.

Le montant des frais kilométriques s'élève à :

$$23 \text{ km} \times 20 \times 0.543 \text{ €} = 249.78 \text{ €}$$

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager cette dépense.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

12- BIEN SANS MAITRE : parcelle AI 104 à Epinet

Monsieur le Maire expose :

La parcelle de terrain AI 104 sise Impasse du Château à Epinet commune de Saint-Beauzire dont le dernier propriétaire connu est M. Gustave CHABAS résidant 9 avenue d'Aubièrre 63000 CLERMONT-FERRAND est actuellement occupée par des carcasses de voitures appartenant à un riverain.

Cette parcelle après vérification auprès des services fiscaux est classée en sol et son revenu fiscal est égal à zéro, aucune imposition n'a donc été émise depuis au moins 2005.

M. Gustave CHABAS étant décédé le 9 mars 1974, le délai de 30 ans après son décès étant révolu, la commune est seule fondée à acquérir de plein droit cette parcelle en lançant une procédure d'acquisition de bien sans maître.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer cette procédure et à signer tous documents y afférents.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

13- ENCAISSEMENT DE CHEQUE : Suite à un sinistre

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à une partie de l'indemnisation du sinistre « restaurant scolaire » du 16 septembre 2015.

Le montant de celle-ci s'élève à 2246.76 €

Il convient :

- ✓ d'encaisser le chèque d'indemnisation
- ✓ d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

14- GRDF : redevance provisoire d'occupation du domaine public :

Jusqu'à ERDF et GDF étaient soumis à la RODP Redevance d'occupation du domaine public relative à l'ensemble de leurs réseaux sur la commune.

Aujourd'hui, il convient d'instituer au niveau de la commune, la ROPDP : Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public.

Entendu M. le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur :
 - des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
 - des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz,
- décide d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333.114.1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333.105.1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité,
- confirme le caractère exécutoire de la présente délibération après sa transmission à M. le Préfet du Puy-de-Dôme et sa notification aux gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution de gaz et des ouvrages des réseaux publics de transport de la distribution électrique.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Expertise de l'espace sportif :

A la demande de deux entreprises, une nouvelle expertise a eu lieu le 9 février 2016. Nous sommes dans l'attente des résultats.

- Visite de sécurité du club house foot

La visite de sécurité a eu lieu le 9 février 2016. Ce bâtiment devrait faire l'objet d'un déclassement en adéquation avec son usage et sa capacité d'accueil du public.

- Départ et recrutement d'un contrat Avenir

Un personnel termine son contrat de 3 ans le 29 février 2016. Au cours de ces trois années il a bénéficié de 4 stages de formation : habilitation électrique, taille des arbustes, réalisation d'un massif et élagage et tailles des haies ainsi qu'un stage de formation au permis de conduire poids lourds C qui n'a pas été obtenu malgré.

Un nouveau personnel sera embauché à compter du 1^{er} mars 2016 dans le cadre des contrats aidés.

- SBA

Les décisions concernant la redevance incitative ne sont pas prises. Un comité technique se réunira le 24 mars 2016 afin d'étudier d'autres solutions qui seront proposées au conseil syndical.

- Espace Culturel

Mme PARET fait le point sur les nouvelles orientations (ou les changements pour l'avenir) du réseau intercommunal des médiathèques.

En liminaire, il est rappelé le fonctionnement du réseau composé de 13 médiathèques (bibliothèques), dont celle de SAINT BEAUZIRE, et tel que régi par des conventions et chartes signées en 2012 entre la communauté de commune et les communes membres, à savoir :

a) au niveau intercommunal

- budget communautaire d'acquisition d'ouvrages et d'animations
- circulation des ouvrages
- carte unique d'adhérents
- animations communautaires dans chaque commune

b) au niveau communal

- local communal
- salariée : agent communal embauché et rémunéré par la commune,
- charges de fonctionnement et d'investissement de la bibliothèque (incluant acquisition d'ouvrages et animations culturelles)

Dans ce cadre, la bibliothécaire, assure un double mission, intercommunale en application des chartes susvisées et communale conformément à sa fiche de poste.

Les deux problématiques actuelles

1) Le transfert de compétences « lecture publique »

Lors de la commission des bibliothèques il a été rappelé :

- que les communes ont transféré en 2007, à la communauté de communes la compétence facultative « mise en réseau des bibliothèques : acquisition et mise à disposition de fonds de livres, animation envers la population des points de lectures » (art 2, § 3, c des statuts)
- qu'en application des principes de spécialité et d'exclusivité, les communes dessaisies, ne peuvent plus engager de dépenses pour la compétence transférée.
- que les communes ne doivent plus disposer d'un budget propre destiné à financer tant l'achat de livres que les animations.

De quelles animations s'agit-il ? De celles consacrées aux livres ? Celles en relation directe ou indirecte avec la lecture ? Toutes animations culturelles ? Celles impulsées et/ou menées par l'espace culturel ? Par la commune ?

Enfin, les conventions et chartes postérieures (2012) disposent expressément : « chaque médiathèque dispose d'un fonds propre de documents afin de mieux répondre à la demande des usagers » « la commune s'engage à mettre son fonds documentaire à la disposition du réseau...Elle en reste cependant propriétaire », « Lors d'achat d'ouvrage avec un budget communal... », « ...mise en place au sein de la médiathèque un espace dédié à l'affichage des animations communales et intercommunales... », « ..aide et soutien dans la réalisation des animations communales... », « ...information de la responsable du réseau des animations communales... »

2) Des missions croissantes pour le réseau

Parmi les 13 bibliothèques du réseau, SAINT BEAUZIRE présente deux spécificités : la plus grande amplitude d'horaires d'ouverture et l'emploi d'une salariée à temps plein.

Aujourd'hui, on constate une forte augmentation du temps consacré au travail du réseau, laquelle se traduit par une augmentation des heures de récupération, créant parfois certaines incompréhensions parmi les autres agents, mais également par une sollicitation de plus en plus fréquentes des bénévoles.

Une convention de mise à disposition comportant compensation financière, entre la communauté de communes et 4 communes concernées (dont SAINT BEAUZIRE) est à l'étude.

La discussion s'instaurera vraisemblablement autour du quantum des heures de l'agent consacrées au réseau, celui-ci devant s'entendre en temps de travail effectif et inclure le temps passé en amont et en aval des réunions et animations.

Mr FOURNIER reprend l'historique de la bibliothèque : création en 2003, recrutement de Mme HOUDELLOT 2008 avec la volonté de professionnaliser le poste par l'embauche d'un adjoint du patrimoine et des bibliothèques, et enfin mise en réseau en 2012.

Il estime qu'une convention de mise à disposition, permettrait de clarifier les missions et les prises en charge financières, et rappelle que cette modalité a déjà été utilisée concernant Mme NADOT.

Calendrier :

27 février 2016 : boum conscrits

29 février 2016 : réunion comice agricole

1^{er} mars 2016 : réunion avec l'architecte (Point de rencontre jeunes)

2 mars 2016 à 10h : assemblée générale ASA Limagne Noire

2 mars 2016 à 15h 30 : banque alimentaire

2 mars 2016 à 20h : commission finances

3 mars 2016 à 19h 30 : comité pilotage fusion Riom

5 mars 2016 à 8h 30 : comité syndical SBA

5 mars 2016 à 11h : comice agricole à Ennezat

9 mars 2016 à 20h 30 : conseil municipal

11 mars 2016 à 19 h : animation dégustation vins

12 mars 2016 à 14h 30 : carnaval de l'association des parents de l'école publique

14 mars 2016 à 19h : réunion GFL

15 mars 2016 à 18h 30 : conseil communautaire

15 mars 2016 : banque alimentaire

17 mars 2016 à 18 h : conseil syndical Grand Clermont

18 mars 2016 à 16h 30 : don du sang

20 mars 2016 : VTT Balinzat

22 mars 2016 à 18 h : conseil d'école

23 mars 2016 à 18h : commission finances Communauté de communes

24 mars 2016 à 18 h : comité technique SBA

Fin de séance : 22h 30